CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. LUCIEN LIMOUSIN

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 19 Octobre 2018

OBJET: Programme élevage départemental:

projet de création d'une bergerie expérimentale au domaine du Merle à Salon de Provence et transport des prélèvements vétérinaires.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'allouer une subvention de 70 000 € à SupAgro Montpellier dans le cadre du projet de création d'une bergerie expérimentale au domaine du Merle à Salon de Provence,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec SupAgro Montpellier la convention rédigée selon le modèle type prévu à cet effet,
- de reverser au LDA 13, la somme de 27 500 € au titre de la prise en charge des dépenses liées au transport des prélèvements vétérinaires.

La dépense de 70 000 €sera imputée au chapitre 204 du budget départemental. La dépense de 27 500 €sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée